

Compte rendu de la séance du 07 septembre 2022

Secrétaire de la séance : Elizabeth MANDELER

Ordre du jour:

Lecture et approbation du dernier compte-rendu de la séance du 29 juin 2022

- 1) Bail rural - changement de locataire - nouveau bail
- 2) Rapport de vérification des points d'eau incendie du SDIS
- 3) Informations et questions diverses

Présents : Madame Gaëlle VAUDÉ, Monsieur Jean-Michel ZATWARNICKI, Madame Annie TOUZÉ, Monsieur Mickaël MANCIER, Madame Elizabeth MANDELER, Madame Angélique BERNARD.

Excusés : Séverine COLLIN, Romain MENNECART, Jonathan SONHALDER, Sourik-Ya NA.

Délibération du conseil :

Bail rural - changement de locataire - nouveau bail (DE 2022 022)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que M. HARBOUT Pascal part à la retraite et souhaite céder son bail à sa fille, Ludivine HARBOUT qui reprend l'exploitation :

Nom du locataire	N° parcelle	Contenance	Echéance du bail
Pascal HARBOUT	ZH n° 18	98 ares et 20 centiares	31/12/2023
	ZH n°25	70 ares	31/12/2023

Mme le Maire propose le renouvellement de ce bail pour une durée de 9 ans.

Après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renouveler, pour une durée de 9 ans, le bail à ferme, dans les conditions légales fixées par l'arrêté préfectoral n°64-2016-09-16-010 en date du 16 septembre 2016 (révision du montant des fermages) conclus avec :

Ludivine HARBOUT, pour les deux parcelles énoncées ci-dessus d'un total de 1ha 68 a 20 ca,
à compter du 1er janvier 2023.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le bail correspondant et tous les documents s'y afférant.

Information communale :

Le rapport du SDIS sur la défense extérieure contre l'incendie du 22 août 2022, nous fait part d'observations sur plusieurs bornes incendie. La commune ayant fait partie d'un groupement de commandement pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie avec l'USESA nous leur avons fait parvenir notre demande d'intervention pour que les remplacements et/ou entretien de celles-ci soient réalisés.

Questions diverses :

- au vu des événements climatiques de ces derniers jours et à la demande des riverains situés à proximité, la décision a été prise de couper les deux sapins à côté de l'Eglise. Ceux-ci seront remplacés par deux arbres feuillus.
- Compte-tenu des considérations écologiques, telles que la réduction des gaz à effets de serre, la baisse de la consommation d'énergie, la lutte contre le changement climatique, la perturbation de la biodiversité et à la demande du gouvernement de faire des économies le conseil municipal décide de réduire l'amplitude horaire de l'éclairage public de la commune comme suit :
 - du 1er septembre au 30 avril il n'y aura pas d'éclairage de 20h à 6h
 - du 1er mai au 31 août il n'y aura plus d'éclairage public.

Cette année exceptionnellement, les illuminations des fêtes de fin d'année ne seront pas installées.

- Événements organisés par la commune :

L'Opération brioche aura lieu cette année le samedi 8 octobre et une soirée Beaujolais au profit du téléthon se déroulera le samedi 19 novembre 2022.

Les informations de ces événements seront communiquées ultérieurement par mail aux administrés.

Aucune autre question étant soulevée, la séance est levée à 20h00.